

Mon mari, Hervé Lefebvre, artiste peintre connu sous le nom de Ionas (www.ionas.org) était également enseignant d'arts plastiques au collège de Lodève. Il est décédé le 27 novembre 2009, à l'âge de 52 ans, des suites d'un cancer de la plèvre qui avait été diagnostiqué 6 mois plus tôt en mai 2009.



L'origine de ce cancer, nous la connaissons trop bien : l'amiante qu'il avait respirée au cours de ses années d'enseignement dans l'ancien collège de Lodève jusqu'en 1997, date de la destruction de ce collège. Ironie de l'histoire, c'est mon mari qui, à l'époque, sachant que cet établissement était amianté, s'était démené pour qu'il soit démonté dans les règles de l'art...

Suite à l'annonce dévastatrice de sa maladie, qui sonnait comme un arrêt de mort, Ionas a courageusement repris le combat pour sa survie et pour alerter encore son administration afin qu'elle prenne les mesures nécessaires pour avertir et proposer aux personnes qui ont travaillé dans ce collège un suivi médical. Après des mois de bataille, de coups de téléphone... alors qu'il devait faire face à la progression de sa maladie et à une souffrance grandissante, l'éducation nationale a fini par reconnaître qu'il souffrait d'une maladie professionnelle. La lettre de reconnaissance est arrivée le jour de sa mort. C'est le dernier papier qu'il a signé avant de mourir quelques heures plus tard.

Entre temps, il avait été mis en ½ traitement au mois d'octobre, car le dossier de reconnaissance en maladie professionnelle avait annulé sa situation administrative de maladie longue durée. Le recouvrement de la somme manquante est arrivé en janvier, soit deux mois après sa mort...

Ceci venait après deux mois de bataille avec la MGEN et le rectorat pour le remboursement des soins... Je vous laisse imaginer la fatigue et l'effet dévastateur au niveau moral que ce genre de déboires et de lenteurs administratives peuvent avoir lorsque vous suivez des traitements lourds et que les questions qui vous obsèdent sont : combien de temps me reste-t-il à vivre et dans quel état vais-je finir ?

Les personnes qui ont travaillé au collège en même temps que mon mari n'ont toujours pas été contactées... Tout juste un recensement... des personnes qui auraient pu être en contact avec l'amiante au cours de leur parcours professionnel On me refuse une rente d'ayant droit pour maladie professionnelle telle qu'elle existe dans le régime général de la sécurité sociale. Tout ceci me pousse à prolonger la bataille qu'avait entamée mon mari pour éviter à d'autres enseignants de subir le même sort...



J'ai pour l'instant engagé, par l'intermédiaire de mon avocat, un recours gracieux au tribunal administratif pour que me soit attribué une rente d'ayant droit pour maladie professionnelle et j'aimerais que, grâce au relais de cette histoire dans les médias, l'éducation nationale se dote enfin d'une médecine du travail digne de ce nom qui permettrait entre autre de suivre sérieusement les personnels qui ont été exposés à l'amiante sur leur lieu de travail. Ceci est indispensable pour d'une part détecter au plus tôt les maladies liées à l'amiante et ainsi augmenter les chances de survie et d'autre part faciliter les démarches de reconnaissance en maladie professionnelle...

Lou (lejay@supagro.inra.fr)

Cet article reproduit de très larges extraits du témoignage de Lou, certains passages montrant une juste colère n'ayant pas été reproduits.. R Martin